

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1757>



Réécriture par le ministre du décret de 1950 : vos premières réactions

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: vendredi 3 novembre 2006

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Nous ne rappelons pas ici le massacre de nos statuts tel qu'envisagé par le ministre : vous avez pu lire le détail dans l'US, dans le journal des stages que nous avons distribué à tous les collègues de l'Yonne ou sur nos sites national et départemental.

Ci-dessous quelques unes des réactions que nous avons reçues.

Echange de courriers électroniques entre 2 collègues de sciences physiques du lycée Janot de Sens

Message d'origine-----

De : Provost Olivier

Envoyé : mardi 26 septembre 2006 23:44

Objet : réforme du décret de 50

Vous allez peut-être me trouver insistant mais ... je viens de faire les calculs !

Si la réforme du décret de 50 (celui qui régit nos services) se fait selon le projet actuel (bien avancé puisqu'un exemplaire a été transmis aux organisations syndicales), voici ce que cela donne avec la répartition de cette année :

8 h de chaire perdues,

1 h de labo perdue,

8 d'entre nous devront 1 h en plus parce qu'ils ont "trop" de groupes de TP,

8,25 HSA disparaissent,

7 parmi nous se retrouvent en sous-service d'environ 1 h.

Ce sont donc 17 h qui disparaissent ou que nous devons faire en plus, soit presque 1 poste.

Des répartitions impossibles à faire sauf à couper des classes ou à avoir chacun pas mal d'heures sup (cad 20 ou 21 h hebdomadaires) ! Mais cela aurait pour conséquence de retirer encore plus d'heures au(x) poste(s) sur la sellette

...

Les sciences physiques, notre discipline est une des plus touchées.

Il faudrait peut-être réagir, non ?

Olivier

Original Message -----

From : Pascal Compaoré

To : Provost Olivier

Sent : Friday, September 29, 2006 9:54 PM

Subject : RE : réforme du décret de 50

D'accord avec toi qu'il faut réagir. J'espère une prise de conscience collective. Pour ma part je fais grève.

L'analyse personnelle que je fais de la situation est que fondamentalement le gouvernement veut se servir d'un prétexte (baisse des effectifs) pour faire des économies à court terme (critère européen) mais fondamentalement l'objectif non avoué est de mettre à genoux le milieu enseignement et nous "casser" car nous représentons encore la seule force organisée la plus importante en nombre. Si cet objectif était atteint le démantèlement du service publique déjà engagé peut alors s'accélérer.

Quelle aubaine pour l'enseignement privé si nos difficultés croissantes nous rendaient incapables de remplir notre mission au service des plus grands nombres y compris les plus démunis.

On crierait à la faillite du système collectif et louerait à grand le libéralisme (si les enseignants demandaient un peu aux agents des télécoms et autres PTT et bientôt à GDF ils nous expliqueraient)

Courage à tous ceux qui oeuvrent pour nous ouvrir les yeux

Bonne nuit et à bientôt

Pascal

89 Courriers électroniques adressés au SNES

Salut, est-ce que c'est vrai que si le nouveau décret passe, les heures de labo, chorale, cabinet, ... seront réparties par le chef d'étabt ?

Je suppose qu'il y en aura moins qu'en ce moment ?

Y aura des critères pour gérer la pénurie ?

@+

Subject : J'ai gagné le pompon !

Je crois que je vais finir par devenir parano... à moins que je change de métier ??? TZR d'allemand, j'ai perdu l'iSSR à la rentrée. Et là, j'apprends que je pourrais être nommé à temps plein dans une autre discipline, sur 2 voire 3 établissements !

Je craque !! Mon épouse travaille dans le privé, on a acheté une maison à côté d'Auxerre, (...)

Objet : csq modif décret de 50 en STI

Super le projet de décret !

Je fais tout mon emploi du temps en BTS : je perds l'heure de 1ère chaire !

Et comme le BTS est ouvert à 15 étudiants, je dois une heure pour « groupe ou division avec moins de 20 élèves »

Résultat des courses : si le projet passe, pour toucher le même salaire qu'actuellement, à partir de la rentrée 2007 je

devrais travailler 2h de plus !!!

C'est ça la réduction du temps de travail ??? c'est vrai qu'on va bientôt faire 35h ... devant élèves !!

C'est ça le maintien du pouvoir d'achat ??? Travailler 2h de plus pour gagner autant !!

Message d'origine-----

De :

Envoyé : vendredi 27 octobre 2006 10:12

À : snes89 edu [mailto:snes89@dijon.snes.edu]

Objet : Réflexion ... sur "avant la réforme du décret de 50" ...

A titre d'exemple il faut rappeler aux collègues que les appels permanents à refuser les HS ont eu très peu d'échos chez une majorité d'entre eux, qui à travers l'acceptation d'une surcharge de travail comblaient les pertes successives de pouvoir d'achat.

Ces démarches individuelles trouvent aujourd'hui leurs limites, puisque ces mêmes collègues vont se voir imposer cette surcharge de travail sans le supplément de rémunération. Après avoir été absent de toute RTT, nous allons subir le fameux « travailler plus pour gagner moins ». Pas de solution individuelle à cette nouvelle équation.